



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 20 b) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Assistance d'urgence au Soudan

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Situation actuelle au Soudan	2-16	2
III. Opérations d'urgence et opération Survie au Soudan	17-86	4
A. Généralités	17-29	4
B. Faits nouveaux intervenus sur les plans politique et militaire qui influent sur les secours humanitaires	30-40	5
C. Accès	41-44	7
D. Personnes déplacées	45-47	7
E. Organisations non gouvernementales	48-53	8
F. Secours alimentaires	54-57	9
G. Assistance non alimentaire	58-80	9
H. Assistance aux réfugiés	81-86	13
IV. Mesures prises par les États Membres	87-93	13
V. Observations finales	94-98	14

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 53/1 O du 17 décembre 1998, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à mobiliser des ressources et à coordonner l'assistance en faveur de l'opération à mobiliser des ressources et à coordonner l'assistance en faveur de l'opération Survie au Soudan et de lui présenter à sa cinquante-quatrième session un rapport sur la situation d'urgence dans les régions touchées et sur le redressement, le relèvement et le développement du pays. Il fait le point de la situation actuelle au Soudan et expose en détail l'assistance humanitaire que l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont fournie d'août 1998 à juillet 1999.

II. Situation actuelle au Soudan

2. Le sud du Soudan a été confronté lors du second semestre de 1998 à la crise la plus grave qu'il ait connue de ces 10 dernières années. On ignore le nombre de victimes de la grave famine qui a ravagé la région. Bien que la situation ait fini par se stabiliser à la suite de la forte baisse des taux de mortalité et de malnutrition après la mi-août 1998, Bahr Al Ghazal demeurait à la fin de l'année une région extrêmement vulnérable. Des centaines de milliers de civils soudanais dépendaient d'une aide alimentaire d'urgence pour survivre et se remettre.

3. La crise humanitaire dans le sud du Soudan a atteint son paroxysme en juillet et août 1998. Certains des taux de malnutrition les plus élevés ont été enregistrés à Wau et à Ajiep. Au début du mois de juillet, le taux de mortalité à Ajiep était de 18 pour 10 000; 10 jours plus tard, il avait quadruplé, passant à presque 70 pour 10 000. Le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans est passé de moins de 32 pour 10 000 à 133 pour 10 000. Le taux de malnutrition de ce groupe d'âge à Bahr Al Ghazal s'élevait dans l'ensemble à 63 %.

4. À la fin du mois d'août et au début du mois de septembre 1998, le Soudan a connu les pires inondations de ces dernières décennies. La zone la plus dévastée du secteur sud de l'opération Survie au Soudan a été le comté de Bor, avec environ 70 000 personnes touchées, dont 10 000 déplacées, du fait des fortes crues et des pluies diluviennes. Dans certains endroits, plus de 70 % des récoltes d'été ont été détruites, compromettant ainsi sérieusement la sécurité alimentaire des populations locales.

5. Devant l'ampleur du problème, le Gouvernement soudanais a institué un cessez-le-feu global qui devait permettre d'améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire vers les régions les plus touchées du sud du Soudan. Le Mouvement de libération du peuple soudanais (APLS) a également proclamé un cessez-le-feu pour raisons humanitaires le 15 juillet 1998. Le cessez-le-feu ne couvrait que la région de Bahr Al Ghazal et était initialement prévu pour une période de trois mois. Ce cessez-le-feu, qui a depuis lors été reconduit tous les trois mois, était une condition préalable essentielle au succès des activités menées dans le cadre de l'opération Survie au Soudan.

6. Compte tenu des besoins qui demeurent urgents dans la région de Bahr Al Ghazal, les deux parties ont reconnu, lors de la réunion du Comité technique sur l'assistance humanitaire tenue à Oslo en mai 1999, qu'il fallait prolonger le cessez-le-feu décrété pour des raisons d'ordre humanitaire au-delà du 15 juillet, date à laquelle il venait à expiration. Le Gouvernement s'est déclaré à nouveau en faveur d'un cessez-le-feu global dans tous les États du sud et qu'il maintiendrait le cessez-le-feu actuel en attendant la prochaine série de négociations prévues sous les auspices de l'Office intergouvernemental pour le développement. Le MPLS a accepté que le cessez-le-feu soit étendu aux trois zones où les besoins étaient urgents (Bahr Al Ghazal, l'État de l'Union et la région du Haut-Nil occidental et l'État de Jonglei et du Haut-Nil central) jusqu'à la mi-octobre et aussi longtemps que la situation humanitaire l'exigerait.

7. Bien que la situation humanitaire à Bahr Al Ghazal se soit considérablement améliorée au cours de l'année, il faudra attendre les prochaines récoltes de septembre/octobre pour que les populations se sentent moins vulnérables et tributaires de l'aide d'urgence. Une étude réalisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en avril et mai sur la nutrition a confirmé que les normes nutritionnelles s'étaient améliorées dans l'ensemble à Bahr Al Ghazal mais par rapport à un niveau initial très bas : le taux de malnutrition globale moyen étant en fait de 22 %. Le taux de malnutrition infantile demeurait cependant très élevé dans certaines zones. Dans le comté d'Aweil Est, par exemple, les taux de malnutrition atteignaient jusqu'à 44 % dans certaines localités. Les déplacements de population causés par l'insécurité semblaient être la principale raison.

8. Les quantités de vivres redistribuées localement après une distribution initiale aux ménages vulnérables demeurent un sujet de préoccupation pour le Programme alimentaire mondial (PAM). Selon des renseignements obtenus à la suite d'un récent contrôle effectué, les bénéficiaires du

secteur sud redistribuaient des vivres à des membres d'autres communautés moins vulnérables qui n'étaient pas censées recevoir une aide alimentaire. Selon les estimations, 30 à 35 % des rations alimentaires reçues faisaient l'objet d'une redistribution. D'autre part, 15 à 20 % étaient encore partagés entre voisins et parents, ce qui faisait que les populations visées ne bénéficiaient que de 45 à 55 % des vivres reçues. Hormis quelques suspensions normales de distribution dans des cas de détournements avérés, l'une des mesures envisagées pour résoudre le problème était d'organiser la distribution des rations d'une manière permettant d'éliminer les besoins déclarés aux fins de redistribution (c'est-à-dire d'éliminer le partage entre les communautés qui avaient reçu une aide alimentaire et celles qui n'en avaient pas reçu). Dans le secteur nord, des contrôles effectués après les distributions ont permis de constater que 90 à 95 % des vivres du PAM étaient consommés par les bénéficiaires; environ 5 % étaient troqués contre d'autres produits (savon, sel, viande) qui n'étaient pas inclus dans les denrées distribuées par le PAM; et quelques 5 % partagés avec des parents qui n'avaient bénéficié d'aucune aide. Des vols de vivres et des pertes de cartes de rationnement ont également été signalés périodiquement.

9. La situation humanitaire dans la région du Haut-Nil semblait s'être aggravée. Il était difficile au personnel de l'opération Survie au Soudan d'y avoir accès en raison de l'insécurité qui y régnait. L'escalade des combats dans les États de Kassala, des collines de la mer Rouge et du Nil Bleu, ainsi que l'insécurité dans les régions du Kordofan Sud, du Haut-Nil, de l'Union, de Jonglei et dans certaines parties d'Equatoria ont également entravé l'acheminement des secours dans le cadre de l'opération Survie au Soudan. C'est ce qui s'est produit également dans plusieurs zones infestées de mines terrestres. Par ailleurs, la recrudescence des combats dans les régions frontalières du nord-ouest de Bahr Al Ghazal et de Darfour Sud a provoqué le déplacement de centaines de personnes qui se sont réfugiées dans des camps à Ed Daien dans l'État de Kordofan Sud.

10. Des raids de milices de Murahaleen pendant le premier semestre de 1999 ont encore accru la précarité de la situation humanitaire dans le sud du Soudan. Ces raids ont fait un certain nombre de victimes et donné lieu à des vols de bétail et à l'enlèvement de femmes et d'enfants. L'UNICEF a publiquement dénoncé la pratique de l'enlèvement et établi un plan en collaboration avec les parties au conflit devant permettre de régler le problème actuel et d'en éliminer les causes sous-jacentes.

11. Au début de mai 1998, le Gouvernement avait donné des assurances au Secrétaire général de l'Organisation des

Nations Unies touchant l'envoi d'une mission d'évaluation de la situation humanitaire dans les régions montagneuses de Nouba (État de Kordofan Sud) contrôlées par le Mouvement et l'Armée populaire de libération du Soudan. Après avoir ajourné sa décision à plusieurs reprises, essentiellement pour des raisons de sécurité, le Gouvernement a autorisé le 22 mai 1998 l'envoi de la mission envisagée et a fixé des dates fermes à la délégation de l'ONU. La mission devait avoir lieu entre le 20 et le 30 juin. Le Gouvernement et le Mouvement populaire de libération du Soudan ont déclaré un cessez-le-feu de quatre jours pour permettre à la mission de s'acquitter de sa tâche dans la zone. La mission s'est déroulée du 21 au 24 juin. Elle était composée de fonctionnaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'UNICEF, du PAM et d'un agent de la sécurité de l'ONU qui se sont rendus dans cinq villages contrôlés par l'Armée populaire de libération du Soudan pour déterminer les besoins humanitaires des populations civiles vulnérables vivant dans la zone.

12. De fortes pluies se sont abattues sur la région de Bahr Al Ghazal ainsi que celle des Lacs et d'Equatoria Ouest en mai 1999 au moment critique des semailles. Les pâturages seraient verdoyants dans la plupart des régions, surtout celles qui ont été inondées l'année dernière.

13. Le processus de réconciliation et de consolidation de la paix entre les communautés Dinka et Nouer est intervenu cette année, facilité par le nouveau Conseil soudanais des églises. La Conférence de paix et de réconciliation de la Rive occidentale de Dinka-Nouer a eu lieu à Wunlit (Bahr Al Ghazal).

14. La Conférence de Bahr Al Ghazal organisée par l'UNICEF et la section de l'opération Survie au Soudan chargée du renforcement des capacités a eu lieu à Mapel du 29 au 31 mai. La Conférence a réuni des représentants de toutes les ONG actives à Bahr Al Ghazal, de l'opération Survie au Soudan, du Sudan Relief and Rehabilitation Association, des responsables d'associations de femmes, des groupes de jeunes et divers membres du MPLS. La Conférence visait principalement à permettre à toutes les parties concernées d'engager un dialogue franc au sujet de la famine de 1998 et de tirer les leçons de l'année précédente.

15. Lorsqu'une épidémie de méningite s'est déclarée dans le secteur nord de l'opération Survie au Soudan en décembre 1998, un appel global interinstitutions a été lancé et a permis de réunir environ 5 836 888 dollars auprès de divers donateurs. Ces dons ont servi à acheter 14,3 millions de doses de vaccin et 278 ampoules de chloramphénicol avec la quantité de seringues correspondante.

16. Au début de juin 1999, les contributions en vivres annoncées et adressées au bureau du PAM au Soudan dans le cadre de l'Appel global interinstitutions des Nations Unies s'élevaient à 78 206 tonnes de vivres estimées à une valeur de 89,7 millions de dollars. Les contributions représentaient 63 % des besoins nets indiqués dans l'Appel de 1999. La réaffectation des ressources internes du PAM et des fonds non liés d'autres donateurs a porté le montant total des contributions au titre de l'Appel à 87 467 tonnes de vivres, soit 70 % du total des besoins alimentaires nets pour 1999. Le montant total des contributions annoncées au titre de l'Appel global interinstitutions en faveur du Soudan s'élevait à 167,7 millions de dollars, sur 204,2 millions de dollars sollicités au terme de l'examen à mi-parcours qui s'est achevé en juillet (81,8 % des besoins couverts).

III. Opérations d'urgence et opération Survie au Soudan

A. Généralités

17. Au cours de la période considérée, l'opération Survie au Soudan est demeurée l'instrument le plus viable de la politique humanitaire au Soudan bénéficiant à la fois du soutien des donateurs et du Gouvernement ainsi que du MPLS. L'opération Survie au Soudan s'est attachée à faciliter l'accès à toutes les populations victimes de la guerre et à fournir une aide alimentaire vitale ainsi qu'une aide d'urgence non alimentaire. Les organismes travaillant sous l'égide de l'opération Survie au Soudan ont continué à rechercher les moyens de fournir une aide d'urgence accrue aux populations dans la détresse.

18. Du fait de la famine de 1998, l'opération Survie au Soudan a recentré ses programmes sur les interventions d'urgence. Pour la première fois, l'Appel de 1999 mentionnait la stratégie suivie pour l'exécution du programme de base en vue de renforcer l'Appel global interinstitutions. La stratégie pour le programme de base privilégie certains apports en différenciant les zones très touchées des zones limites et des zones d'urgence chronique. Le programme de l'opération Survie au Soudan visait auparavant à accroître la résistance des populations, qu'elles vivent dans des zones très touchées, des zones limites ou des zones d'urgence chronique.

19. En 1998, l'opération Survie au Soudan a lancé la série d'interventions la plus complexe de ses 10 ans d'existence. Au plus fort de la crise, le PAM livrait en moyenne 15 000 tonnes de vivres par mois à environ un

million de bénéficiaires acheminées par voie routière, fluviale et aérienne. Les organismes de l'opération Survie au Soudan ont fourni des vivres d'appoint et une alimentation thérapeutique à plus de 100 000 personnes et mené une vaste campagne de vaccination contre la rougeole et la poliomyélite qui a réussi à empêcher que ces maladies ne se déclarent.

20. À la fin du mois de septembre, la situation humanitaire dans le secteur sud s'était considérablement améliorée grâce aux efforts massifs des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires des ONG. Les taux de mortalité quotidiens ont baissé de 63 pour 10 000 en juillet à 3 pour 10 000 en septembre pour 48 000 bénéficiaires au total. Les taux de malnutrition ont sensiblement diminué également et ont été ramenés de plus de 50 % en mai-juin 1998 à moins de 30 % à la fin de l'année. La situation de nombreuses populations est cependant demeurée précaire en raison de l'insécurité.

21. Au cours de la période considérée, la difficulté majeure pour l'opération Survie au Soudan a été d'obtenir que l'aide d'urgence parvienne aux populations les plus vulnérables. Après l'expansion de l'opération de secours en juin 1998, on avait constaté que certains groupes ne semblaient pas avoir bénéficié de vivres et d'autres secours. Un Groupe d'intervention mixte opération Survie au Soudan/SRRA/ MPLS, créé en août 1998, a été chargé de déterminer si les populations les plus vulnérables avaient reçu l'aide d'urgence à laquelle elles avaient droit. Le Groupe de travail a conclu que certains vivres et autres secours d'urgence étaient redistribués par de puissants seigneurs locaux ou taxés. Plusieurs recommandations destinées à améliorer les modalités de distribution des vivres à Bahr Al Ghazal ont été formulées. D'importantes études faites également par l'opération Survie au Soudan et le PAM ont révélé des lacunes dans le système de distribution alimentaire aux populations les plus vulnérables.

22. Les recommandations issues de ces évaluations ont été appliquées et la situation s'est considérablement améliorée à la fin de 1998. Néanmoins, l'opération Survie au Soudan et le SRRA avaient dû constamment lutter contre ce problème pendant toute l'année. L'opération Survie au Soudan et ses homologues étaient parvenus à mettre au point un meilleur système de distribution des secours par l'intermédiaire des comités mixtes de secours et de redressement au niveau communautaire.

23. Au cours de la période considérée, l'UNICEF, en collaboration avec les ONG, a axé ses efforts sur le Programme élargi d'immunisation; les soins de santé primaires, l'assainissement, l'hygiène et le dépistage des mala-

dies; la planification des achats et la préparation de la distribution des semences pour l'an 2000; la planification préalable d'urgence; l'éducation et les enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles; les opérations sur le terrain et les opérations aériennes. Le financement fait défaut pour les activités sexospécifiques mentionnées dans l'Appel, devant être exécutées dans les secteurs nord et sud.

24. L'UNICEF/l'opération Survie au Soudan présente les droits de l'homme et la consolidation de la paix comme de nouveaux éléments prioritaires de sa stratégie pour le programme de base compte tenu de la récente décision prise de recentrer les activités. Ces nouveaux éléments seront fondés sur les programmes analogues qui existent déjà tels que les Principes humanitaires et les enfants se trouvant dans des circonstances difficiles/Stratégie de protection de l'enfant. Ce cadre sera à la base de toutes les activités de l'UNICEF.

25. À la fin de mai 1999, le PAM avait distribué au total pour l'année 57 090 tonnes de vivres dont 17 190 tonnes livrées par le secteur nord et 39 900 tonnes par le secteur sud. Ces livraisons représentaient 85 % des besoins prévus pour la période. Le PAM a fourni une aide alimentaire à 1 177 600 bénéficiaires en moyenne par mois (281 100 dans le secteur nord et 896 500 dans le secteur sud) au cours des cinq premiers mois de l'année. Le PAM n'a cependant pas pu atteindre des centaines de milliers de personnes dans la détresse en raison de l'insécurité qui régnait dans les régions du Haut-Nil, de l'Union, de Jonglei et d'Equatoria.

26. Le Groupe de coordination de l'aide humanitaire de l'ONU a lancé l'un des premiers programmes d'aide intégrée et de protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en 1997. Ce programme, qui comprenait un volet «principes humanitaires», a servi à définir le cadre des opérations humanitaires dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Le Bureau a continué à assurer son rôle de coordination interinstitutions en travaillant avec les organismes des Nations Unies et les ONG afin que la fourniture de secours d'urgence aux bénéficiaires se trouvant dans les zones contrôlées par le Gouvernement et en particulier aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays puisse se faire de manière opportune et efficace.

27. Une équipe spéciale chargée d'assurer la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, composée de représentants de l'ONU, des ONG et d'organismes donateurs, a été créée au début de 1999 en raison de la nécessité primordiale de venir en aide à ce groupe. L'équipe spéciale examinera entre autres les questions de

coordination avec le Gouvernement des activités des Ministères soudanais ainsi que le problème de la protection lié à la politique de planification urbaine actuelle. Le Groupe a également organisé des séances de planification préalable d'urgence pour déterminer l'ampleur et l'état des opérations d'urgence actuelles et futures.

28. L'opération Survie au Soudan (secteur nord et sud) a continué à être coordonnée par le Coordonnateur des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Soudan avec l'aide du Groupe de coordination de l'aide humanitaire à Khartoum. En tant que Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Coordonnateur s'est également acquitté de ses responsabilités en sa qualité d'administrateur chargé de toutes les opérations de sécurité des Nations Unies dans le secteur nord de l'opération Survie au Soudan, ainsi que dans d'autres régions du Soudan qui ne sont pas visées par l'opération.

29. Sous la direction du coordonnateur et chef des opérations du secteur sud de l'opération Survie au Soudan, l'UNICEF a continué à jouer son rôle d'organisme chef de file du secteur sud de l'opération chargée de la coordination des zones desservies à partir de Lokichokio. Il s'agissait plus précisément de gérer la base de Lokichokio, de contrôler le pont aérien et d'assurer la sécurité de tout le personnel travaillant dans le sud du Soudan.

B. Faits nouveaux intervenus sur les plans politique et militaire qui influent sur les secours humanitaires

30. Le vide créé par l'absence de tout progrès politique concret vers un règlement négocié de la guerre civile a favorisé la poursuite des affrontements entre le Gouvernement soudanais et l'APLS ainsi que leurs forces alliées. Les hostilités se sont particulièrement intensifiées au cours des derniers mois dans la région de l'État de l'Union et du Haut-Nil occidental et dans les régions voisines, à mesure que les protagonistes luttent pour le contrôle de riches zones pétrolières et d'autres zones géographiques stratégiques.

31. Cette recrudescence des hostilités s'est accompagnée d'une série d'incidents liés à la sécurité qui ont entravé l'exécution des programmes de l'opération Survie au Soudan. Dans la région de Bahr Al Ghazal par exemple, la situation était généralement stable depuis que le cessez-le-feu humanitaire y était entré en vigueur à la mi-juillet 1998 mais, dernièrement, de graves incidents s'y sont

produits et les opérations humanitaires ont été interrompues.

32. Le conflit qui se poursuit entre diverses factions du sud et en particulier avec le Gouvernement de l'État de l'Union et de la région du Haut-Nil occidental a conduit pratiquement à l'arrêt des activités humanitaires de l'opération dans la région. Les combats s'y sont intensifiés en mai 1999, lorsque des éléments des forces du Mouvement et de l'Armée populaire de libération du Soudan Sud, précédemment alliées au Gouvernement jusqu'à l'accord de paix d'avril 1997, se sont retournés contre les troupes gouvernementales se trouvant dans la région.

33. La région du Haut-Nil occidental a été en proie à l'insécurité pendant la plus grande partie de la période considérée du fait de la poursuite du conflit entre le Mouvement pour l'indépendance du Soudan Sud (MISS) et le Mouvement pour l'unité du Soudan Sud (MUSS). Les combats pour le contrôle des zones pétrolifères à Duar et Bentiu se sont déclenchés au début du mois de mai, à l'issue desquels le MUSS s'est emparé d'une vaste zone. Le contrôle de cette zone demeure contesté. Les combats ont mis fin aux opérations de secours qui avaient déjà été constamment interrompues depuis mai 1998. Il a donc été difficile à l'opération Survie au Soudan d'enrayer les épidémies de choléra qui se sont déclarées dans la région.

34. Entre juillet et décembre 1998, le personnel de l'opération a été évacué à six reprises. De janvier à juin 1999, le nombre d'évacuations est passé à 50. Ce chiffre est nettement plus élevé par rapport à la même période en 1998. Les ONG et le personnel de l'ONU sur le terrain ont signalé 55 incidents qui ont affecté la sécurité du personnel de l'opération. La plupart de ces incidents (environ 50) sont survenus dans la région d'Equatoria Ouest, qui a continué à être bombardée par le Gouvernement depuis que l'APLS a tenté en septembre 1998 de s'emparer de la ville de garnison de Torit qui est aux mains des forces gouvernementales. Les localités de Yei, Kajo-Keji, Ikotos, Labone, Chukudum et Narus ont été bombardées à plusieurs reprises. Des bombes ont endommagé les hôpitaux de Kajo-Keji et de Yei, gérés respectivement par Médecins sans frontières/ Suisse et Norwegian People's Aid.

35. Des affrontements entre tribus d'Equatoria Est ont accru l'insécurité, l'APLS étant entrée en conflit avec la tribu Didinga locale. La ville de Chukudum a fait l'objet de violents combats et le personnel de toutes les ONG participant à l'opération a dû partir, y compris le personnel d'une ONG soudanaise (Diocese of Torit) qui avait longtemps travaillé dans la région. Les populations ont fui la région. De graves problèmes de sécurité se sont posés le long des côtes allant de la frontière kenyane à Chukudum,

des convois de vivres du PAM ont été attaqués. Un tronçon de la route située à proximité de la frontière kenyane a été fermé pendant plus de deux mois pour cause de banditisme.

36. Bahr Al Ghazal a également subi deux bombardements. Des combats entre factions rivales ont eu lieu dans la partie orientale, tandis que les milices Murahaleen ont continué à attaquer des communautés, des villages et des marchés. Le passage des trains de ravitaillement du Gouvernement par Bahr Al Ghazal en direction d'Aweil et de Wau a été accompagné de violents raids dans des zones limitrophes, ce qui a provoqué l'évacuation du personnel de l'opération Survie au Soudan et des déplacements de population. Les parties au conflit s'accusaient mutuellement de violer le cessez-le-feu.

Incidents affectant la sécurité du personnel des organisations de secours

37. Les incidents liés à la sécurité ont continué à affecter la sûreté et la sécurité du personnel des organisations humanitaires travaillant dans le cadre de l'opération Survie au Soudan. À l'aube du 18 mai 1999, à Adok, dans la région de l'État de l'Union et du Haut-Nil occidental, un convoi de vivres du Programme alimentaire mondial, se trouvant dans le bassin du Nil, a été attaqué. Une personne a été tuée et trois autres blessées, dont deux fonctionnaires du PAM (un local et un international). À la suite de ces incidents, les convois ont été interrompus en attendant une évaluation de la sécurité le long des couloirs fluviaux. Le PAM avait fait des efforts considérables pour accroître les quantités de vivres acheminés par péniches depuis le début de l'année de manière à atteindre le plus grand nombre possible de bénéficiaires (plus de 640 000) et à réduire les coûts de transport. Les délégations du Gouvernement soudanais et du Mouvement populaire pour la libération du Soudan à la réunion du Comité technique sur l'assistance humanitaire tenue en mai se sont engagées à prendre les mesures nécessaires pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel et les biens de l'opération Survie au Soudan dans toutes les zones géographiques placées sous leur contrôle respectif et à s'assurer que tous leurs alliés fassent de même.

38. En mars 1999, quatre Soudanais dont un agent du Croissant-Rouge et trois fonctionnaires qui accompagnaient les membres d'une équipe du Comité international de la Croix-Rouge dans le sud du Soudan ont été enlevés et tués en détention par le Mouvement et l'Armée populaire pour la libération du Soudan.

39. Des appareils de l'armée gouvernementale ont bombardé deux localités de Bahr Al Ghazal. Une fille a été tuée à Akak le 16 mai lorsque 24 bombes à grappes ont été

lâchées à proximité d'une zone de parachutage du PAM. Le 17 mai, des bombes ont été larguées sur Nyamlel, une autre zone couverte par le cessez-le-feu où se trouvaient des membres de l'opération.

40. Les forces de sécurité auraient cherché à entraver le déroulement des opérations humanitaires et le travail du personnel. En juin 1999, un membre de la Norwegian Church Aid a été arrêté par l'APLS dans le complexe où il habitait à Ikotos pour avoir été trouvé en possession de douilles. L'agent de sécurité de l'opération qui a tenté d'intercéder en sa faveur a également été arrêté. Le problème a par la suite été résolu par l'intermédiaire du programme «Principes humanitaires» de l'UNICEF et de l'opération et des forces de sécurité du Mouvement populaire pour la libération du Soudan.

C. Accès

Autorisation de vols

41. Après l'interdiction du survol de Bahr Al Ghazal en février et mars 1998, l'accès du sud du Soudan par voie aérienne s'était généralement amélioré pendant la fin de 1998 et le début de 1999, sauf en Equatoria Est et dans certaines zones de Jonglei et du Haut-Nil, où un certain nombre de demandes d'autorisation ont été refusées. Tout au long de l'année 1999, le Gouvernement n'a pas autorisé les agents de l'opération Survie au Soudan à se rendre dans toutes les zones contrôlées par le Mouvement populaire pour la libération du Soudan, mais ils avaient obtenu l'autorisation d'aller dans les zones contrôlées par les forces gouvernementales dans la même région. Ces restrictions n'ont pas eu de graves incidences dans la mesure où il existait d'autres moyens d'accès par la route. Les conséquences de cette situation sur les activités de secours dans la région pourraient néanmoins se faire sentir davantage au cours du troisième trimestre de 1999, les routes risquant de devenir impraticables avec le début de la saison des pluies. L'accès à la plupart des zones contrôlées par le MPLS dans le comté de Bor (État de Jonglei) a été refusé en 1999, comme ce fut le cas en 1998. L'accès à plusieurs endroits situés dans le Haut-Nil a également été refusé, ce qui a gravement entravé les opérations de secours du PAM en faveur des populations victimes de graves inondations dans la région.

Cadre d'intervention

42. Les organismes travaillant dans le cadre de l'opération Survie au Soudan ont vu le déroulement de leurs activités entravé par le nombre croissant de violations de dispositions réglementaires et par l'absence de priorité

accordée aux principes humanitaires par les autorités locales. Du côté du MPLS, on s'est employé à encourager le SRRA à appliquer les recommandations de l'équipe de travail mixte OSS/ MPLS/SRRA sur la vulnérabilité et le ciblage visant à promouvoir le respect du droit des populations victimes de la guerre à recevoir une assistance humanitaire. La mise au point du texte du mémorandum d'accord entre le SRRA et les ONG acceptable pour les deux parties était au nombre des autres questions à régler. En outre, des responsables locaux du MPLS/SRRA ont créé des problèmes à l'opération Secours au Soudan en voulant percevoir une redevance sur le matériel et les fournitures, les services, les agents et les véhicules de secours humanitaires. Bien que le SRRA se soit officiellement opposé à la perception de ces redevances, il s'est avéré difficile d'obtenir que les responsables locaux des zones contrôlées par le MPLS respectent cette position.

43. L'application du Protocole sur la sécurité signé lors de la réunion du Comité technique à Rome a été très lente, compte tenu de la persistance de problèmes majeurs concernant le matériel de communication et de navigation. À l'exception de Wau, le statu quo demeure pour ce qui est des communications depuis la signature du Protocole. Cette question est très importante pour l'avenir des opérations au-delà des lignes de démarcation fixées lors de la série de négociations du Comité technique qui se sont tenues à Oslo. Le siège de l'UNICEF à Khartoum et ses 12 bureaux nationaux ainsi que le siège du PAM à Khartoum et ses 11 bureaux auxiliaires ont pâti de problèmes liés à l'importation et à l'utilisation de matériel de communication. Divers obstacles bureaucratiques continuent d'entraver l'obtention d'autorisations pour transporter des radios de Khartoum à l'intérieur du pays. Des problèmes de sécurité, des difficultés liées aux communications sur le terrain et des restrictions sur les importations ont également nui à l'application des dispositions du cadre d'intervention des organisations non gouvernementales internationales.

Accès par la route

44. Le transport routier à partir des bases du secteur sud de Lokichokio et de Koboko (Ouganda) a été suspendu au mois de mai en raison d'une conjugaison de facteurs. L'insécurité régnant dans l'Equatoria Est qui a conduit au pillage des convois de vivres affrétés par le PAM a coupé l'accès à Bahr Al Ghazal, où le PAM livrait des stocks de vivres qui étaient entreposés à Mapel. En outre, l'acheminement de denrées alimentaires par voie routière du Port du Soudan a été retardé inutilement par l'insécurité qui prévaut depuis avril 1999 ainsi que par les retards adminis-

tratifs liés au dédouanement des cargaisons du PAM, ce qui a entraîné des pénuries temporaires de vivres.

D. Personnes déplacées

45. Les déplacements internes se sont poursuivis au cours de la période couverte par le rapport. Il n'y a pas eu de retour massif des personnes déplacées. Le déplacement occasionné par l'attaque de l'APLS dans le Bahr Al Ghazal s'est stabilisé grâce à la constance et à l'efficacité des services d'urgence fournis par les organismes d'aide humanitaire aux personnes déplacées dans les zones touchées. Plus de 50 000 personnes, pour la plupart déplacées, bénéficient d'une aide alimentaire à Wau.

46. Les inondations qui ont détruit plus de 1 000 habitations et en ont endommagé plus de 6 000 rien qu'à Khartoum sont au nombre des catastrophes majeures qui ont touché les personnes déplacées au cours de la période couverte par le rapport. Le relogement continu des personnes déplacées dû aux démolitions entreprises dans l'agglomération de Khartoum a nécessité une aide d'urgence. Quelque 50 000 personnes déplacées occupant des zones d'habitat spontané ainsi que le camp de réfugiés du Jabel Awalia auraient été relogées dans de nouveaux sites, à l'intérieur de l'agglomération de Khartoum. D'autres personnes déplacées devraient être relogées dans l'agglomération de Khartoum au cours du second semestre de l'année en cours.

47. Dans le cadre du programme intégré d'aide et de protection aux personnes déplacées lancé par le Groupe de coordination de l'aide humanitaire du Secrétariat, des instances de coordination de l'aide ont été créées sur le terrain en vue de subvenir plus aisément aux besoins urgents des personnes déplacées. On s'emploie à l'heure actuelle à faire en sorte que la protection des personnes déplacées soit pleinement prise en considération dans les programmes d'assistance, grâce notamment à l'élaboration de programmes multisectoriels communs à diverses institutions. On accorde une importance particulière à l'autonomisation des personnes qui se déplacent dans un environnement sûr et durable, ainsi qu'à l'augmentation de la participation des communautés de personnes déplacées. On met au point des plans de préparation aux situations d'urgence pour les diverses zones exposées aux catastrophes naturelles qui accueillent des personnes déplacées. Ces plans viseront à réduire les difficultés engendrées par les catastrophes. Les évaluations systématiques des besoins des communautés de personnes déplacées les plus vulnérables se poursuivent dans le secteur nord de

l'opération Survie au Soudan et sont appuyées par des interventions humanitaires pertinentes. Par l'intermédiaire du programme d'aide et de protection aux personnes déplacées, le Groupe de coordination de l'aide humanitaire du Secrétariat a commencé à publier régulièrement des mises à jour de la situation des personnes déplacées, en vue d'améliorer l'échange de l'information sur la situation générale des personnes déplacées dans le secteur nord de l'opération Survie au Soudan.

E. Organisations non gouvernementales

48. Au cours de la période couverte par le rapport, les organisations non gouvernementales internationales intervenant dans le secteur nord de l'opération Survie au Soudan ont poursuivi leurs travaux dans 16 régions et ont renforcé leur appui aux populations déplacées dans le Bahr Al Ghazal. Les problèmes d'accès qui s'étaient posés en 1998 ont été en grande partie résolus dans le cas des «villes de garnison», mais l'accès des organisations non gouvernementales internationales à de nouvelles régions telles que l'État du Nil Bleu dépendait encore des évaluations de l'ONU. La coordination entre les organisations non gouvernementales internationales et l'opération Survie au Soudan s'est améliorée grâce aux réunions et aux groupes de travail organisés par le Forum de l'aide humanitaire; les liens établis avec le Groupe de coordination de l'aide humanitaire et son équipe de secours aux personnes déplacées ont facilité la circulation de l'information concernant la mise en oeuvre des projets.

49. En règle générale, les conditions de travail des organisations non gouvernementales internationales qui interviennent dans le secteur nord de l'opération Survie au Soudan se sont améliorées en 1998-1999. Les précisions obtenues sur les politiques gouvernementales ont permis de venir à bout de nombreux obstacles; toutefois, le manque de communication interne entre services administratifs a fréquemment entravé l'exécution des programmes des organisations en question. La protection des membres de ces organisations est demeurée un problème que l'on s'est efforcé de résoudre en améliorant la communication et la coordination avec le système de sécurité des Nations Unies.

50. Les organisations non gouvernementales internationales opérant dans le secteur nord ont continué à coordonner leur action par l'intermédiaire du Forum qui comptait 18 membres à la fin de la période couverte par le rapport. Plusieurs de ces organisations ont servi de partenaires au PAM, à l'UNICEF et à d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de l'exécution de programmes faisant

appel à la contribution de l'ONU pour la fourniture de vivres, de médicaments, de vaccins et de matériel d'approvisionnement en eau. D'autres programmes mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales internationales dans le secteur nord de l'opération Survie au Soudan ont porté sur l'environnement, l'hygiène, le logement, la réadaptation et le développement social.

51. Plus de 40 organisations non gouvernementales internationales opèrent à l'heure actuelle dans le secteur sud, dans le cadre de l'opération Survie au Soudan (on en dénombre 22 rien que dans le Bahr Al Ghazal). Seize de ces organisations interviennent dans le Haut-Nil et 15 en Equatoria. Malheureusement, il existe très peu d'organisations non gouvernementales soudanaises qui disposent de capacités locales. Les organisations non gouvernementales internationales ont été les principaux exécutants des programmes de l'opération Survie au Soudan; elles ont fourni des ressources financières et matérielles à relativement brève échéance. Elles ont pris une part active aux travaux des équipes d'intervention d'urgence de l'opération Survie au Soudan. Environ 10 organisations non gouvernementales internationales ont décidé, pour diverses raisons, d'oeuvrer en dehors du cadre de l'opération.

52. Les organisations non gouvernementales interviennent principalement dans le secteur de la santé et de la nutrition; tel est le cas de plus de 20 organisations. La sécurité alimentaire des ménages constitue le second secteur d'action important : environ 10 organisations non gouvernementales s'y intéressent. Vient ensuite le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dont s'occupent quelques organisations non gouvernementales telles que Save the Children Fund-UK (SCF-UK) et l'Organisation internationale de perspective mondiale, qui assurent la distribution des secours à relativement grande échelle. Seul un petit nombre d'organisations non gouvernementales opèrent dans le secteur du développement social et de l'éducation.

53. Les organisations non gouvernementales ont bénéficié de la réunion organisée par l'opération Survie au Soudan en avril 1999, au cours de laquelle on s'est longuement penché sur la nécessité d'adopter une stratégie plus éclairée et de tirer les enseignements des opérations de secours en cours, du point de vue de la coordination, de la prévoyance et d'autres questions. En juin 1999, une réunion commune des donateurs tenue à Nairobi, à laquelle ont été conviées les organisations non gouvernementales internationales responsables des secteurs nord et sud, a également fourni l'occasion d'aborder la question de l'amélioration de la coordination nord-sud entre organisa-

tions non gouvernementales internationales et de présenter un rapport conjoint à l'opération Survie au Soudan et aux donateurs. Dans ce rapport, on a examiné un certain nombre de questions relatives à l'efficacité de l'intervention en cas d'urgence : la coopération avec les organismes de la société civile, la création de capacités locales, le passage de la phase des secours à la phase de développement, l'amélioration de la sécurité et de l'accès, la protection et les droits de l'homme, ainsi que la nécessité d'intensifier l'action en faveur de la paix.

F. Secours alimentaires

54. Au cours de la crise de 1998, le PAM a fourni plus de 112 000 tonnes de vivres à environ 1,5 million de bénéficiaires, contribuant ainsi à améliorer sensiblement l'existence d'une grande partie de la population nécessiteuse du Soudan. En 1999, l'objectif était de consolider les acquis de 1998 en abaissant les taux de mortalité et de malnutrition au Bahr Al Ghazal.

55. Les évaluations annuelles des besoins de l'opération Survie au Soudan et les missions d'évaluation des récoltes et de l'approvisionnement alimentaire organisées par la FAO et le PAM en octobre et en novembre 1998 ont permis d'estimer à 173 286 tonnes au total la quantité de vivres nécessaires pour couvrir les besoins de 2 360 000 bénéficiaires en 1999; 66 241 tonnes seraient nécessaires pour aider 1 197 800 bénéficiaires dans le secteur nord (dont 60 % de femmes) et 91 293 tonnes pour 1 162 500 bénéficiaires dans le secteur sud. Un stock d'urgence correspondant à 10 % de ces besoins annuels a également été inclus aux ressources nécessaires, en vue de permettre au PAM de répondre rapidement aux situations d'urgence. Le PAM a pu acheminer par voie aérienne 60 % (33 830 tonnes) des quantités totales à fournir à partir de bases opérationnelles situées à Khartoum et El Obeid dans le secteur nord, et à partir de Lokichokio dans le secteur sud.

56. Trente-trois pour cent des quantités totales à fournir (19 097 tonnes) ont été acheminées par voie terrestre. L'acheminement par voie routière s'est sensiblement intensifié durant la saison sèche, ce mode de transport de l'aide alimentaire s'avérant plus économique. La totalité des vivres qui devaient être acheminés par voie routière pour être stockés dans des endroits reculés du secteur nord ont été livrés avant la saison des pluies. Dans le secteur sud, l'opération a obtenu moins de succès en raison des risques de détournement des denrées alimentaires et de l'insécurité susceptibles d'entraîner des déperditions de stocks.

57. Sept pour cent (4 163 tonnes) du total des vivres distribués ont été acheminés par péniche. En vue d'étendre l'utilisation de ce moyen de transport, le PAM a négocié avec succès la location de pousseurs supplémentaires auprès de la Sudan River Transport Cooperation, ce qui a porté à quatre le nombre total des pousseurs utilisables. En outre, il a réuni des fonds pour l'achat de six moteurs remis à neuf destinés à trois pousseurs. Grâce aux pousseurs supplémentaires et à des moteurs plus performants, le PAM a pu faire passer à 5 200 tonnes sa capacité de livraison qui n'était que de 2 500 tonnes lorsqu'il ne disposait que de deux pousseurs. Au cours des cinq premiers mois de 1999, il a organisé trois convois par péniche et acheminé un total de 7 414 tonnes de vivres à stocker le long des couloirs de Bentiu et du fleuve Juba. Les denrées ont été stockées dans des entrepôts lui appartenant, en vue d'être distribuées durant la période de disette (mai-septembre).

G. Assistance non alimentaire

58. En septembre 1998, la situation humanitaire dans les endroits les plus touchés du Bahr Al Ghazal (Wau et Ajiep) était passée de la phase d'urgence extrême, au cours de laquelle on s'était employé en priorité à sauver des vies humaines, à la deuxième phase qui privilégiait la qualité des services et la consolidation des acquis. À Wau, la réinstallation de personnes déplacées dans un camp nouvellement aménagé sur la Rive occidentale s'est poursuivie et, à la fin octobre, l'UNICEF avait assuré l'approvisionnement du camp en eau salubre grâce à la réfection et à l'installation de pompes à bras.

59. À partir de début août 1998, 13 des 26 États ont été, en de nombreux endroits, la proie d'inondations destructrices et de pluies diluviennes qui ont touché quelque 250 000 foyers répartis dans environ 500 villages. Plus de 29 000 familles se sont retrouvées sans abri et plus de 200 écoles et unités sanitaires ont été gravement endommagées, voire détruites. Les installations de santé publique, sanitaires et agricoles ont également subi des dégâts considérables.

60. Une mission d'évaluation comprenant des représentants du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF, de la FAO, du PAM, du PNUD et du Gouvernement soudanais a commencé ses travaux le 24 octobre 1998. Les infections oculaires, la diarrhée, le paludisme et d'autres affections d'origine hydrique se sont révélés être les principales maladies causées par les inondations. Sur la base de ces résultats, l'UNICEF a distribué des fournitures médicales essentielles, des

vaccins, des rouleaux de plastique, des moustiquaires et des systèmes d'approvisionnement en eau. La construction de centres de santé, la formation d'agents sanitaires et la création de fonds de roulement pour l'achat de médicaments devraient faire l'objet de projets à long terme. Plus de 160 écoles gravement endommagées ont dû être fermées. Les activités à court terme comprenaient la construction de 300 salles de classe temporaires et la fourniture du matériel scolaire de base. Le programme de relèvement est exécuté par le Gouvernement soudanais, l'UNICEF, l'OMS et les communautés locales.

Santé

61. L'épidémie de méningite qui s'est déclarée dans le secteur nord en 1998 a considérablement sollicité les services de santé. Au 8 juin 1999, on dénombrait 31 190 cas et 2 223 décès (taux de mortalité clinique : 7,1 %). Une campagne de vaccination massive a permis d'enrayer l'épidémie. Le programme de vaccination en cours a déjà immunisé 10,5 millions d'individus. Bien que des cas aient été signalés dans le secteur sud, nulle part le seuil épidémique n'a été franchi.

62. En mars-avril 1999, environ 1 000 cas de choléra/diarrhée aqueuse ont été signalés dans le secteur sud, dans les États de l'Union et de Jonglei. L'UNICEF a distribué des fournitures et des médicaments et a prêté assistance aux organisations non gouvernementales présentes sur le terrain. L'épidémie a pu être enrayerée (taux de mortalité : 3 %). Dans le secteur nord – Malakal étant l'épicentre –, 3 654 cas de diarrhée aqueuse ont été signalés (taux de mortalité : 8,2 %). L'épidémie a également pu être jugulée.

63. En février et en mars 1999, la première et la deuxième série de vaccinations effectuées dans le cadre de la campagne nationale de vaccination antipoliomyélitique se sont déroulées dans les secteurs nord et sud. Dans le secteur sud, plus d'un million d'enfants ont été vaccinés au cours des deux séries de vaccination (pourcentage cible : 100 %). Dans le secteur nord, 4 074 443 enfants âgés de moins de 5 ans ont été vaccinés sur une population cible de 4 163 116 habitants, lors de la première série, et 4 692 644 sur une population cible de 4 636 921, lors de la deuxième série (pourcentages cibles respectifs : 98 % et 101 %). De la vitamine A a été distribuée aux enfants âgés de 6 à 59 mois dans les deux secteurs; dans le secteur nord, 210 000 enfants âgés de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la rougeole.

64. La campagne de vaccination contre la rougeole lancée par le Directeur exécutif de l'UNICEF lors de sa visite au Soudan en juillet 1998 a touché plus de 95 % des enfants

âgés de moins de 5 ans dans les zones accessibles du Bahr Al Ghazal. L'afflux de personnes déplacées à Aweil a donné lieu à une campagne de vaccination des enfants de moins de 5 ans contre la poliomyélite (vaccin oral) et la rougeole et des doses de vitamine A ont été administrées.

65. En 1998, l'UNICEF, l'OMS et des organisations non gouvernementales sont parvenus à enrayer au moins 19 autres poussées épidémiques qui s'étaient manifestées dans tout le sud du Soudan et qui comprenaient les symptômes suivants : coqueluche, diarrhée aiguë, fièvre récurrente et rougeole. Plus de 10 épidémies de ce type se sont déclarées en 1999. L'UNICEF a distribué des fournitures médicales essentielles et des trousseaux médicaux comprenant du matériel pour perfusions intraveineuses et pour injections, ainsi que des vaccins. L'OMS a établi des bases opérationnelles à Lokichokio et Juba et a mené des activités de contrôle, de surveillance et de traitement des épidémies. Une équipe d'appui inter pays a également été créée dans le cadre du Programme élargi de vaccination (PEV).

Nutrition

66. À la fin de 1998 et au début de 1999, l'état nutritionnel des femmes et des enfants s'est considérablement amélioré. Les secours médicaux, l'eau salubre et les services sanitaires fournis par les antennes de l'opération Survie au Soudan ont facilité l'exécution du programme de nutrition de l'UNICEF. Celui-ci a, à cet égard, axé son action sur l'alimentation complémentaire et thérapeutique destinée aux enfants de moins de 5 ans et distribué des compléments alimentaires aux femmes enceintes et allaitantes. En 1998, l'opération Survie au Soudan a créé plus de 70 centres d'alimentation qui servent actuellement de centres d'orientation sur la malnutrition dans les zones d'urgence. Dans le secteur sud, l'UNICEF a fourni un appui similaire aux organisations non gouvernementales responsables de centres d'alimentation complémentaire et thérapeutique dans 55 localités du Bahr Al Ghazal.

Sécurité alimentaire des ménages

67. En 1999, le programme de distribution de semences et d'outils a desservi un nombre encore plus important de ménages dans le secteur sud. Sur un total de 3 268 tonnes de semences, 646 tonnes ont été distribuées par l'UNICEF. Cinq cent mille ménages ont bénéficié du programme, soit plus du double de l'année précédente. Les essais menés sur le taux de germination des semences ont permis d'améliorer le rendement des cultures. Dans le secteur nord, 69 517 ménages ont reçu 451 tonnes de semences. Le remplacement des variétés de semences locales par celle

du nord du Soudan fournie par l'UNICEF permet de diversifier les cultures.

68. La lutte contre la peste bovine qui décime le bétail est demeurée un élément prépondérant du programme qui accorde une importance accrue à la surveillance active de l'épizootie. Au cours de la période couverte par le rapport, environ 1,8 million de têtes de bétail ont été vaccinées contre la peste bovine dans les secteurs nord et sud; plus de 1 000 agents vétérinaires des collectivités, y compris des vaccinateurs, ont bénéficié d'une formation, d'un encadrement et de matériel. Le programme, appuyé par la Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine et par l'UNICEF a aussi grandement mis à profit les compétences et les ressources des organisations non gouvernementales.

Approvisionnement en eau et assainissement

69. Plus de 990 000 habitants dans les secteurs nord et sud visés par l'opération Survie au Soudan ont bénéficié du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, au cours de la période couverte par le rapport. En 1998, 60 équipes locales ont reçu une formation intensive portant sur l'exploitation et l'entretien des réseaux de distribution d'eau existant dans le secteur sud. Quarante-cinq grands centres d'alimentation et principaux points de distribution d'eau ont également été approvisionnés en eau salubre en quantités suffisantes. L'UNICEF a collaboré étroitement avec les autorités locales pour sensibiliser la population à l'hygiène et construire des latrines. Au Bahr Al Ghazal, de nouveaux puits ont été creusés manuellement et mécaniquement.

Enseignement palliatif

70. Au cours de la période couverte par le rapport, plus de 2 000 enseignants et administrateurs d'école ont été formés dans le secteur sud de l'opération Survie au Soudan. En 1999, une réorientation importante a débouché sur la création d'un programme de formation des enseignants plus systématique. L'UNICEF a offert un appui limité en fournissant du matériel éducatif : bicyclettes pour les administrateurs d'école, fournitures scolaires pour les services éducatifs et trousseaux de matériel pédagogique pour les enseignants de 150 écoles. Dans le secteur nord, 17 650 enseignants du primaire ont reçu une formation. L'appui fourni à l'État du Kordofan Sud ces dernières années a entraîné une augmentation du taux de scolarisation, notamment chez les filles. Grâce au programme, du matériel éducatif de base a été distribué aux enfants du sud du Soudan et les écoles ont reçu du matériel pédagogique. L'UNICEF a également apporté son appui aux établissements de formation pédagogique des États qui mettaient

en oeuvre des programmes de formation conjointement élaborés, en améliorant les capacités administratives des établissements grâce à l'encadrement, au contrôle et à l'attribution de fournitures de bureau.

Autres formes d'assistance

71. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains met en oeuvre un programme qui a trait à l'amélioration des zones urbaines et à la lutte contre la pauvreté. Les objectifs du programme sont les suivants : instaurer la confiance entre tous les agents urbains grâce à la création d'un cadre administratif consultatif; accroître les capacités de lutte contre la pauvreté des individus et des institutions; développer les activités urbaines rémunératrices; garantir l'occupation et la propriété des terres aux groupes défavorisés qui vivent dans les zones d'habitat spontané; mettre au point des outils de gestion des projets. À la fin de l'exécution du programme, environ 1 200 personnes appartenant à toutes les catégories de la population pauvre des villes et vivant dans les zones visées par le projet auront reçu une formation et acquis de nouvelles compétences.

72. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) entreprend d'harmoniser le système éducatif au nord et au sud du Soudan et appuie également certaines activités éducatives dans les régions du sud. Une aide financière et technique a été fournie en 1998 à la Wadi Dinder Biosphere Reserve ainsi qu'à la région du Wadi Abou Hall. Deux missions de consultants sont prévues au Soudan en 1999; l'une d'elle portera sur la conception d'un projet visant à connecter toutes les universités publiques et privées soudanaises à Internet.

Enfants se trouvant dans une situation particulièrement difficile

73. Dans le cadre du programme concernant les enfants se trouvant dans une situation particulièrement difficile, on s'est employé au cours de l'année écoulée à fournir un soutien psychosocial aux enfants victimes de la guerre, afin de répondre aux besoins d'un nombre croissant d'enfants non accompagnés à Wau, ainsi qu'une aide aux centres d'éducation surveillée pour garçons.

74. Du fait de la crise qui a touché le Bahr Al Ghazal en 1998, le nombre d'enfants non accompagnés a augmenté de façon spectaculaire. L'organisation non gouvernementale suédoise Radda Barnen a immédiatement offert les services de formation de deux consultants rattachés au groupe de spécialistes régional en Afrique de l'Est. Les

consultants ont formé le personnel intéressé aux méthodes d'enquête, aux contrôles, à la recherche de membres de la famille et au regroupement familial. Le centre Totto Chan de Juba a organisé une série d'ateliers sur le soutien psychosocial à apporter aux enfants victimes de la guerre. L'organisation Radda Barnen et le Conseil des réfugiés danois ont fourni les compétences techniques nécessaires.

75. En collaboration avec les autorités soudanaises et les organisations non gouvernementales s'occupant des enfants telles que Save the Children Fund-UK, l'UNICEF a réuni plus de 1 000 enfants avec leur famille au Bahr Al Ghazal. Ces enfants s'étaient retrouvés séparés des autres membres de leur famille à la suite de la famine et des déplacements massifs de population qui avaient eu lieu au second trimestre de 1998. Au milieu de l'année 1998, l'UNICEF avait organisé et coordonné des secours d'urgence destinés aux enfants non accompagnés, en s'attachant à fournir des denrées alimentaires, des logements et des services de santé. Il a offert une aide technique et un appui financier et logistique aux organisations non gouvernementales présentes dans le secteur, et déployé une équipe de secours composée de travailleurs sociaux formés aux soins infantiles et aux questions de protection.

76. Au cours du premier trimestre de 1999, plus de 500 enfants soldats ont été recensés et environ 350 ont été démobilisés dans le cadre d'un nouveau programme consacré à la démobilisation des enfants soldats. Plus de 50 d'entre eux ont pu rejoindre leur famille, tandis que les autres étaient transférés dans un camp de transit afin d'être orientés et ramenés dans leur famille. Lorsque les enfants se trouvaient dans les centres d'alimentation, les locaux ont été utilisés comme centres d'apprentissage – lieux de récréation et de stimulation. Les centres accueillaient alors 2 000 enfants et ils se sont développés au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux volontaires.

77. Environ une centaine d'enfants soldats démobilisés ont été portés disparus à la suite des combats qui se sont déroulés dans la région du Haut-Nil, en mai-juin 1999. Ces enfants se trouvaient dans un camp de transit à Thonyir, dans la partie occidentale du Haut-Nil. Le camp a dû être fermé en raison de la reprise des affrontements et de l'insécurité permanente et les enfants ont été évacués le 5 mai. On craint que les enfants portés disparus n'aient été recrutés par les diverses armées et milices. Les antennes de l'opération Survie au Soudan enquêtent sur leur disparition.

Principes humanitaires

78. En vue d'assurer un meilleur respect en 1999 de l'accord relatif aux règles de l'opération Survie au Soudan,

le Groupe chargé du respect des principes humanitaires dans le secteur sud de l'opération a nommé à Lokichokio un spécialiste international. Cette nomination a été considérée comme un succès et de nombreuses organisations non gouvernementales internationales ont fait observer que l'opération Survie au Soudan était désormais mieux à même d'apporter son aide à la région. La création d'un poste à Lokichokio a également accru les capacités administratives du personnel de terrain qui a pu ainsi organiser un plus grand nombre d'ateliers d'information sur les principes régissant l'aide humanitaire. La durée des sessions tenues sur ce thème dans le cadre des ateliers sur la sécurité organisés par l'opération Survie au Soudan à Lokichokio a été allongée. On procède également à un recrutement afin d'accroître les effectifs du personnel de terrain soudanais.

79. En mai 1999, une conférence de haut niveau a été tenue à Mapel (Bahr Al Ghazal) afin d'étudier les problèmes des détournements de denrées alimentaires et des violations des principes humanitaires et des règles de l'opération Survie au Soudan qui avaient été signalés dans le rapport établi en 1998 par le Groupe de travail sur le ciblage et la vulnérabilité, créé conjointement par le Mouvement de libération populaire soudanais (MLPS), la Sudan Relief and Rehabilitation Agency (SRRA) et l'opération Survie au Soudan. Des responsables du MLPS/SRRA ont à nouveau reconnu publiquement le problème des détournements de denrées alimentaires dans les zones tenues par le Mouvement et se sont engagés à prendre de nouvelles mesures pour y remédier.

80. Operation Save Innocent Lives – équipe de sensibilisation de la population au problème des mines terrestres – a participé à des campagnes d'information dans des villages et des villes situés à proximité de champs de mines.

H. Assistance aux réfugiés

81. Au cours de la période couverte par le rapport, 147 302 Érythréens et 11 889 Éthiopiens réfugiés dans des camps ont été placés sous la protection du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui leur a fourni du matériel de base. Environ 232 000 réfugiés dans les zones urbaines ont reçu une aide matérielle limitée et sont toujours couverts par le mandat de protection du HCR. Il n'a pas été possible de donner suite aux dispositions prises pour rapatrier les Érythréens durant la période considérée en raison des récents affrontements qui ont éclaté à la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, de l'état

des relations qu'entretiennent le Gouvernement soudanais et le Gouvernement érythréen et du refus de celui-ci de rappeler ses ressortissants.

82. Après le succès du rapatriement librement consenti des réfugiés éthiopiens en juin 1998, 11 889 réfugiés se trouvaient dans des camps et environ 23 670 en zone urbaine. Les consultations entre les deux gouvernements, le bureau régional de liaison pour l'Afrique à Addis-Abeba et le siège du HCR se sont poursuivies. S'agissant de la possibilité d'invoquer la clause de cessation pour les réfugiés éthiopiens ayant trouvé asile avant 1999, on est en train de mettre au point un plan d'action qui offre une solution adaptée à la situation, à savoir une aide aux zones touchées par la présence de réfugiés et des mesures destinées à assister les anciens réfugiés éthiopiens qui désiraient retourner en Éthiopie en se prévalant des bons offices du Haut Commissaire.

83. Après qu'un certain nombre de réfugiés se soient entièrement intégrés à la population locale, les 4 400 réfugiés tchadiens restants se sont installés à El Geneina (État du Darfour occidental) et ont reçu une assistance limitée du HCR. Les récents affrontements entre tribus survenus dans la région ont engendré des déplacements massifs qui ont touché à la fois la population locale et les réfugiés. Lorsqu'il sera possible d'accéder à El Geneina, le HCR a l'intention d'organiser le rapatriement des réfugiés qui désirent regagner le Tchad et de remettre sommairement en état les installations essentielles avant que les autorités locales n'en prennent possession.

84. Les 334 réfugiés de la République démocratique du Congo (en majorité des femmes et des enfants) qui sont arrivés à Juba au début de 1997 ont reçu une aide humanitaire sous forme, entre autres, de denrées alimentaires, dans le cadre de l'opération Survie au Soudan. Le PAM fournit des rations alimentaires complètes, tandis que l'UNICEF assure la maintenance des puits du site où sont logés les réfugiés. En raison de l'instabilité qui règne dans la République démocratique du Congo, aucun rapatriement de grande ampleur n'a pu être organisé.

85. On a estimé à 8 865 au total le nombre de réfugiés ougandais et congolais qui vivent au sud du Soudan et bénéficient de l'aide de l'opération Survie au Soudan. Un petit nombre de réfugiés vivent également à Khartoum grâce à l'appui de l'opération. Quarante-trois Somaliens réfugiés au camp de Fau-5 reçoivent une aide normale du HCR. Au cours de la période couverte par le rapport, le HCR a organisé la réinstallation dans divers pays de 489 réfugiés accueillis au Soudan.

86. De même, le HCR/Soudan a accueilli des Soudanais de retour d'exil. Entre juillet 1998 et juin 1999, 92 réfugiés soudanais au total, en provenance du Kenya principalement, ont été rapatriés sous les auspices du HCR.

IV. Mesures prises par les États Membres

87. Outre les activités décrites ci-dessus, les États Membres ont fourni les renseignements suivants sur les mesures qu'ils ont prises en application de la résolution 53/10 de l'Assemblée générale.

88. L'assistance humanitaire et l'aide d'urgence finlandaise au Soudan a atteint 7 millions de markkaa en 1998 et 5,8 millions de markkaa en 1999, dont 2 millions par l'intermédiaire de l'UNICEF et 2 millions par l'intermédiaire du PAM.

89. En 1998, le Gouvernement français a versé une contribution de 4,6 millions de francs français au total. Par ailleurs, l'ambassade de France à Khartoum a versé 70 000 francs français de son fonds d'urgence pour la construction d'un dispensaire et la fourniture de matériel à un hôpital dans la région de Dongola. En 1999, le Gouvernement français a alloué 400 000 francs français à l'OMS pour sa campagne de lutte contre la méningite.

90. L'aide humanitaire d'urgence fournie par le Gouvernement allemand s'est élevée à 12 169 893 deutsche mark en 1998 et à 3 073 118 deutsche mark en 1999.

91. Depuis le 1er janvier 1998, le Gouvernement indien a versé un total de 1 million de roupies, dont 200 000 pour la fourniture de lait maternisé en poudre, 600 000 pour la fourniture de médicaments et 200 000 pour couvrir les frais de transport, de manutention et d'assurance occasionnés par l'envoi des deux chargements.

92. Le Gouvernement norvégien a fait savoir qu'en 1998, ses contributions au Soudan se sont élevées au total à 126 224 810 couronnes norvégiennes. Pour l'année en cours, l'aide humanitaire norvégienne au Soudan a atteint 75 064 844 couronnes norvégiennes.

93. En 1998, l'Office for Foreign Disaster Assistance de l'Agency for International Development des États-Unis a versé un total de 37 874 874 dollars des États-Unis dont 64 014 dollars pour venir en aide aux victimes des inondations. En 1999, ces contributions se sont élevées à 12 442 025 dollars au total, dont 254 325 étaient destinés aux victimes des inondations.

V. Observations finales

94. Grâce aux contributions des donateurs qui ont atteint un montant sans précédent, les effets les plus préjudiciables de la crise humanitaire de 1998 ont pu pour une large part être contrés. Toutefois, il convient de rappeler que la crise en elle-même a été aggravée par l'interdiction de vol qui a frappé l'opération Survie au Soudan dans une zone touchée par la résurgence des affrontements entre parties au conflit. Si la coopération à l'appui de l'opération s'est par la suite améliorée, la tragédie au cours de laquelle plusieurs milliers de vies humaines ont été sacrifiées trouve son origine dans une défaillance de cette coopération pour des raisons autres qu'humanitaires.

95. Cet épisode fait ressortir de nombreux problèmes, notamment la détresse de trois générations successives de Soudanais dont l'existence a pâti du plus long conflit interne qu'ait jamais connu le continent africain. Sur un plan purement humanitaire, la crise de 1998 démontre également que sans la coopération entière et constante des parties au conflit, l'opération Survie au Soudan sera condamnée à mener une bataille incessante contre la misère.

96. Il importe au plus haut point de souligner à nouveau que les principes qui sous-tendent la coopération dans le cadre de l'opération Survie au Soudan et les instruments qui la régissent doivent être respectés. À cet égard, les accords trilatéraux de mars et mai 1994, les principes de l'opération Survie au Soudan et les divers accords sur l'accès et la sécurité conclus dans le cadre du Comité technique sur l'aide humanitaire sont fondamentaux. Si l'on invoque la primauté de ces instruments, le fait que de nombreux bénéficiaires de l'aide humanitaire dans les deux secteurs continuent à certains égards d'être privés de leurs droits fondamentaux demeure un sujet de préoccupation. Qu'il s'agisse, par exemple, du détournement ou du mauvais usage de l'aide alimentaire, de la réinstallation forcée de personnes déplacées ou des tentatives unilatérales faites par une partie au conflit pour redéfinir les paramètres de l'opération Survie au Soudan afin qu'ils servent ses propres intérêts politiques, de telles pratiques sont inacceptables au regard de tous les critères reconnus de l'action humanitaire.

97. Dans bien des cas, voire dans tous les cas, depuis le milieu de l'année 1998, les parties au conflit ont fait preuve d'une volonté d'étudier ouvertement les questions ayant un rapport avec le conflit. Aussi, un net progrès a-t-il été enregistré dans la négociation d'accords avec l'ONU, lors des deux réunions successives du Comité technique sur l'aide humanitaire. Toutefois, l'application des accords

conclus en novembre 1998 et en mai 1999 exige une attention et une amélioration considérables, qui se justifient notamment au regard de la série d'incidents liés à la sécurité au cours desquels des membres de l'opération Survie au Soudan ont trouvé la mort ou ont été gravement blessés. Plus précisément, la poursuite de l'action humanitaire menée dans les zones en crise au sud du Soudan doit bénéficier de la reconduction et de l'élargissement au plan géographique du cessez-le-feu humanitaire en vigueur dans le Bahr Al Ghazal. La reprise des affrontements armés depuis avril compromet cet objectif.

98. La mission d'évaluation humanitaire de l'ONU dans les zones tenues par le MLPS dans les monts Nouba a finalement été menée fin juin 1999, grâce à la pleine coopération du Gouvernement soudanais et du MLPS. Il sera nécessaire d'y donner suite si l'on souhaite mettre à profit le succès de l'opération : il faudra donc établir une détermination finale des besoins d'aide alimentaire et des modalités générales de livraison des fournitures de secours, dans l'espoir de lancer un véritable programme de l'ONU qui concerne à la fois les zones tenues par le Gouvernement et le MLPS, dans les monts Nouba.
